

TROPHEE JP CUVEILLIER CONCOURS AMICAL PÊCHE BATEAU

Organisé par l'APA
Mercredi 16 aout 2023

HORAIRES du CONCOURS

Pleines mers 05h45 – 17h59 Basses mers 11h22 – 23h45 Coefficient 74/77

7H30 : Le capitaine du bateau se présentera pour le briefing et remise des documents relatifs au concours au local de l'APA (parking nord du port) Bien entendu si la météo est mauvaise le concours sera annulé par sécurité **port du gilet de sauvetage obligatoire**

8H00 : Départ en pêche au son de la corne de brume.

16h Fin du concours

16H30 : Début de la pesée en public (heure limite d'arrivée dans l'enclos de pesée 17h30. Tout concurrent arrivé après cette heure limite ne sera pas classé) Remise des prix à 18h suivi d'un pot de l'amitié

REGLEMENT

Il doit y avoir au moins 1 adhérent à l'Apa sur le bateau. Il s'agit avant tout d'un concours amical sans commissaire à bord et donc sans contrôle pendant la pêche. Seule votre conscience et votre honnêteté vous guideront. Il y aura un « pot de l'amitié » à l'issue de la remise des trophées et un repas en commun aura lieu au barnum : Informations supplémentaires suivront pour le repas

Article 1 Pêches Autorisées ; traîne, soutenir, dérive, aux leurres ou aux appâts naturels. Pêches au filet et lignes de fond formellement interdites

Article 2

ATTENTION: Dans un but de protection et de reproduction de la ressource Respect impératif des tailles minimum suivantes :

Alose 30 cm Bar Franc 42 cm Moucheté 40 cm Chinchard 20 cm Congre 100 cm Dorade grise, Rose, Sar, Royale, Pagre 30 cm Lieu Jaune 40 cm Maigre 50 cm Maquereau 25 cm Merlan 27 cm Mulet 30 cm Orphie 50 cm Plie 28 cm Rouget 20 cm Sole 24 cm Saumon 50 cm Truite de mer 25 cm Turbot 30 cm Ombrine Côtière 30cm Ombrine bronzée 11cm Baliste 23cm

Tout concurrent se présentant avec des poissons en dessous de cette maille sera disqualifié immédiatement.

Article 3

Le nombre de pêcheurs est limité à trois par bateau y compris le capitaine

Article 4 Pour des questions de sécurité les capitaines des bateaux devront être assurés en responsabilité civile les couvrant eux et leurs passagers, disposer de tout le matériel réglementaire obligatoire se rapportant à leur catégorie de navigation et rester en veille sur le canal 6. Si vous décidez de rentrer avant la fin de la compétition ou si vous ne venez pas à la pesée prévenez l'organisation (tel 06 59 31 34 42) afin de ne pas lancer des recherches inutiles.

Article 5

Mode de comptabilisation. **Le calcul se fait par bateau et pas par pêcheur** Le poids des poissons est transformé en points (1 gramme= 1 point) et affecté d'un coefficient variant suivant l'espèce de poisson afin d'inciter les pêcheurs à rechercher de préférence les poissons « nobles » (poids du poisson multiplié par le coefficient):

Coefficient 1 : baliste, chinchard, congre, tacaud, maquereau, orphie
Coefficient 3 : Anguille, lieu, mulot, peau bleu, renard, petite et grande roussette, touille, vieille
Coefficient 5 : dorade grise, dorade rose, rouget, sole, truite de mer, turbot.
Coefficient 8 : Bar franc et moucheté, Daurade royale, maigre, pagre.

Attention la pêche de certaines raies présentes dans le pertuis est interdite. La différence entre certaines espèces n'étant pas évidente pour tous nous n'acceptons aucune raie à la pesée

Bonifications

Afin de profiter de la diversité des espèces pêchables dans le pertuis le total des points sera majoré des bonifications suivantes :

3 espèces : Aucun point supplémentaire
5 espèces : 5000 points
8 espèces : 10000 points Plus de 8 espèces : 20000 points

Cette bonification s'ajoute aux points des poissons pesés...

REMARQUES

Le nombre maximal de poissons affectés du coefficient 1 est limité à 4 pour chacune des six espèces citées **et par bateau.**

La dorade grise (coeff 5) est limitée à 15 prises par bateau

Les espèces non citées sont affectées du coefficient 3

Afin de faciliter le travail les poissons devront être présentés à la pesée triés par coefficient en sac ou en bac.

Le trophée Jean Pierre Cuveillier remis en jeu chaque année sera remis au skipper du premier bateau. En outre différentes coupes offertes par l'APA, la mairie, l'Office de tourisme et d'autres généreux sponsors seront offertes .

Tous les pêcheurs sont invités à se présenter à la pesée avec ou sans poissons pour après la remise des prix boire le verre de l'amitié offert par l'Amicale des Pêcheurs d'Antioche.

Inscriptions

Inscription adhérent Apa : 10€ par pêcheur

Les inscriptions se feront :

- soit par courrier, accompagné du règlement à :

Andrée Nouveau 1 rue du nord La Bétadière 17650 St Denis d'oléron

- soit à la permanence de l'APA le dimanche de 10h00 à 12h30 (parking nord du port) Merci de vous inscrire le plus tôt possible pour faciliter l'organisation.

Infos supplémentaires - Courriel christian.augeray@orange.fr